

AVIS D'APPEL D'OFFRES AD2018-01

Fourniture de services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

La Ville désire recevoir des offres de services de cabinets de comptables professionnels agréés pour l'audit de ses états financiers annuels pour 3 années (2018, 2019 et 2020) avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années (2021 et 2022).

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres AD2018-01 – services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés, ainsi qu'une enveloppe scellée contenant le bordereau de soumission indiquant le prix proposé, et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville située au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 11h30 le vendredi 9 novembre 2018**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 11h30.

Les critères qui seront utilisés pour évaluer les soumissions reçues sont :

| | |
|---|-----------|
| Appréciation du soumissionnaire | 20 points |
| Qualifications et expérience de l'associé | 25 points |
| Qualifications et expérience du directeur responsable de dossier et de son équipe | 15 points |
| Compréhension du mandat et méthodologie | 20 points |
| Capacité à fournir de l'assistance en consultation | 10 points |
| Présentation de l'offre et Contrôle de la qualité | 10 points |

Le pointage intérimaire minimal requis est de 70 points.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec Madame Stéphanie Martin, Directrice des finances et Trésorière, à l'adresse courriel suivante : smartin@ndip.org ou par téléphone au 514-453-4128 poste 2222.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT LE 22 OCTOBRE 2018.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière

/sb